

Procès-verbal de séance

Séance du 10 juillet 2026

L'an 2026 et le 10 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence d'ALBARO Michel, Maire

Présents : Mesdames GEGU Françoise, ZAHZOUH Valène, VERON Nadine, GUILLON Monika, LAVANDIER Edwionel.

Messieurs ALBARO Michel, DE BETHMANN olivier, LEGRIS Olivier, TROGNON Luc, GIRARD Didier, CAMILLERI Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : Madame Elisabeth GOARIN à Madame LAVANDIER Edwionel
Madame FOUAD Nadia à Madame ZAHZOUH Valène.
Monsieur BREMARD Frédéric à GIRARD Didier

Absent (s) sans avoir donné procuration : Madame HENRION Valérie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11
- Pouvoirs : 3
- Absents : 1

Date de la convocation : 06/07/2026

Date d'affichage : 06/07/2026

A été nommé(e) secrétaire de séance : Madame Monika GUILLON

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

D_2026_06_01- Désignation des membres des commissions SNA.

D_2026_06_02- Désignation des membres des commissions communales.

D_2026_06_03- Relevage des concessions en l'état d'abandon : autorisation d'engager la commune dans cette démarche et choix du prestataire.

D_2026_06_04- indemnité d'occupation pour la mise à disposition d'une partie de la bibliothèque pour une profession libérale.

D_2026_06_05- Autorisation donnée au Maire de prêter temporairement le stade municipal à des gens du voyage et autorisation de signée avec eux la convention de prêt du stade municipal.

D_2026_06_06- Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec le gymnase de Saint André.

D_2026_06_07- Désignation des membres de la CCID (commission des impôts directs)

D_2026_06_08- Placette au niveau du parking en face de la charcuterie GOHEL : acceptation du transfert de domanialité du Département à la Commune afin de l'intégrer dans le domaine public de la commune.

.....

Approbation des PV précédents du PV du 05 juin 2026 :

A la majorité des voix exprimées (11 voix pour ; 1 contre 2 absentions)

Désignation des membres des commissions SNA

Ref : 2026_06_01

Le Conseil, après en avoir délibéré désigne les membres suivants aux différentes commissions.

	Titulaires	Suppléants
Attractivité du territoire	VERON Nadine LAVANDIER Edwionel	
Transition écologique	GEGU Françoise ZAHZOUH Valène CAMILLERI Vincent	
Finances	ALBARO Michel DE BETHMANN Olivier	
Qualité de vie	ZAHZOUH Valène CAMILLERI Vincent	
Réseau, mobilité et patrimoine	VERON Nadine	LAVANDIER Edwionel

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 18/07/2026

Et publication ou notification du : 18/07/2026

Désignation des membres des commissions communales

Ref : 2026_06_02

Monsieur le Maire rappelle que, afin de favoriser le bon fonctionnement de la collectivité et d'assurer un suivi efficace des différents domaines d'intervention de la commune, il est nécessaire de désigner, au sein du conseil municipal, les membres appelés à siéger dans les différentes commissions communales.

Ces commissions constituent des instances importantes de réflexion, d'examen des dossiers et de préparation des décisions qui seront soumises au conseil municipal. Elles permettent également de favoriser la participation de l'ensemble des élus à la vie municipale et de garantir une répartition des responsabilités entre les membres du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la désignation de ses membres au sein des différentes commissions communales.

Commissions :

	Titulaires	Suppléants
Commission Appel D'offres (CAO)	ALBARO Michel (maire) LAVANDIER Edwionel DE BETHMANN Olivier BREMARD Frédéric	GOARIN Elisabeth VERON Nadine GIRARD Didier
Commission finances	TOUS	
Commission communication (tous supports) /Comite de rédaction du Bulletin Municipal	Michel ALBARO Vincent CAMILLERI Valène ZAHZOUH Monika GUILLON Nadine VERON Valérie HENRION	
Commission revitalisation Centre bourg	ZAHZOUH Valène LAVANDIER Edwionel GOARIN Elisabeth TROGNON Luc GIRARD Didier ALBARO Michel	
Commission restauration du petit patrimoine	ALBARO Michel CAMILLERI Vincent DE BETHMANN Olivier LEGRIS Olivier GEGU Françoise	GOARIN Elisabeth

CCID (commission communale des impôts directs).	<u>Non élus</u>	<u>Elus</u>
	DE LOBKOWICZ Wenceslas BACOUX Pascal GOHEL Anne PLACIER Nicolas VALLENGELIER Sébastien ANCELET Laurent BOUILLE Christiane DE SOBARNITSKY Sophie DAVID Noël WADOUX David DUCROT Jérôme GROUT Cédric	VERON Nadine GUILLON Monika GEGU Françoise LEGRIS Olivier GIRARD Didier DE BETHMANN Olivier HENRION Valérie ALBARO Michel LAVANDIER Edwionel BREMARD Frédéric TROGNON Luc CAMILLERI Vincent

Référents et délégués :

Correspondant Défense	BREMARD Frédéric	
Délégué RGPD	HENRION Valérie	

A l'unanimité (pour : 14/ contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 18/07/2026

Et publication ou notification du : 18/07/2026

Relevage des concessions en l'état d'abandon : autorisation d'engager la commune dans cette démarche et choix du prestataire

Ref : 2026_06_03

Point agendé

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les trois devis reçus dans le cadre de ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal constatent que seul l'un des trois devis présentés est suffisamment détaillé pour permettre d'identifier précisément le périmètre d'intervention proposé par les entreprises et, ainsi, de disposer d'une base de comparaison homogène.

En conséquence, le Conseil municipal décide **d'ajourner ce point à la prochaine séance**, afin de permettre aux services de reprendre contact avec les différentes entreprises et de leur demander des précisions complémentaires, de manière à disposer d'offres établies sur une base identique et permettant une comparaison objective.

Tarif de l'indemnité d'occupation d'une partie de la bibliothèque pour une profession libérale

Ref : 2026_06_04

Rapporteur : Michel Albaro, Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la situation de Madame Valène ZAHZOUH, conseillère municipale, qui exerce une activité professionnelle en qualité de profession libérale sur la commune.

Madame Valène ZAHZOUH quitte la séance afin de ne pas prendre part aux débats ni au vote, étant directement intéressée à l'affaire soumise à l'examen du Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose que Madame Valène ZAHZOUH est actuellement à la recherche d'un local lui permettant de poursuivre sur la commune l'activité professionnelle qu'elle y a débutée. Son bail arrivant prochainement à son terme, elle souhaite pouvoir maintenir son activité sur le territoire communal, notamment afin de conserver sa clientèle.

Monsieur le Maire indique que les locaux de la bibliothèque municipale étant actuellement peu utilisés, il pourrait être envisagé de les mettre temporairement à disposition de Madame Valène ZAHZOUH, dans le cadre d'un partage des locaux avec une autre profession libérale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve la mise à disposition temporaire des locaux de la bibliothèque municipale dans les conditions exposées par Monsieur le Maire et fixe le montant du loyer à 100 € mensuels.**

Madame Valène ZAHZOUH réintègre la séance à l'issue du vote.

A la majorité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 1)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 18/07/2026

Et publication ou notification du : 18/07/2026

Autorisation donnée au Maire de prêter temporairement le stade municipal à des gens du voyage et autorisation de signer avec eux la convention de prêt du stade municipal

Ref : 2026_06_05

Rapporteur : Michel ALBARO

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir été saisi d'une demande tendant à la mise à disposition du stade municipal afin d'y permettre l'installation temporaire de résidences mobiles.

Monsieur le Maire rappelle que le stade municipal est un équipement affecté prioritairement à la pratique et à l'organisation des activités sportives de la commune et des associations locales.

Il précise également que les espaces enherbés du stade font l'objet d'un entretien régulier et doivent être préservés afin de garantir leur qualité et leur disponibilité pour les activités sportives.

L'installation de résidences mobiles et des véhicules qui leur sont associés serait susceptible d'entraîner une dégradation de la pelouse et des équipements, ainsi qu'une indisponibilité du stade pour les activités sportives.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **s'oppose à la mise à disposition du stade municipal pour cet usage**, compte tenu de sa destination sportive, de la nécessité de préserver les équipements communaux et notamment les surfaces enherbées, ainsi que de la nécessité de maintenir le stade disponible pour les activités sportives.

A la majorité (pour : 0 / contre : 11 / abstentions : 3)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 18/07/2026

Et publication ou notification du : 18/07/2026

Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec le gymnase de Saint André.

Ref : 2026_06_06

Rapporteur : Michel ALBARO

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une convention doit être conclue avec le **Syndicat de gestion et de construction du gymnase Serge Masson de Saint-André-de-l'Eure**, relative aux conditions de participation financière de la commune pour les élèves de Breuilpont scolarisés à Saint-André-de-l'Eure.

Il précise que **trois élèves domiciliés à Breuilpont** sont concernés par l'utilisation des équipements sportifs du gymnase dans le cadre de leur scolarité.

La participation financière demandée à la commune est fixée forfaitairement à **55 € par élève**, soit un montant total de **165 € pour les trois élèves concernés**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve cette participation financière d'un montant total de 165 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat de gestion et de construction du gymnase Serge Masson de Saint-André-de-l'Eure**, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

A l'unanimité (pour : 14/ contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 18/07/2026

Et publication ou notification du : 18/07/2026

Placette au niveau du parking en face de la charcuterie GOHEL : acceptation du transfert de domanialité du Département à la Commune afin de l'intégrer dans le domaine public de la commune.

Ref : 2026_06_07

Rapporteur : Michel ALBARO

Dans le cadre de la gestion des occupations du domaine public sur le territoire communal, une régularisation est nécessaire le long de la route départementale n°836 (parcelle délimitée en rouge sur le plan en annexe).

Après échanges avec les services départementaux, un accord doit être formalisé pour que ce foncier soit transféré à la commune, afin de régulariser une demande de cession d'un usager et par la même occasion de récupérer le parking public adjacent.

Conformément aux dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la propriété des Personnes publiques, son transfert dans le domaine public communal sera effectif après l'affichage des délibérations concordantes des deux collectivités et de la publication sur le site internet du Département de l'Eure.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le transfert de cette emprise dans le domaine public communal.

Madame Nadine Véron demande au Conseil de porter une attention particulière au PLU qui prévoit que toutes surfaces d'habitation de plus de 50m² doit pouvoir bénéficier de 2 places de parking.

Messieurs Vincent CAMILLERI précis qu'il faut que les frais afférents soient reportés sur l'acheteur. Il ne faudrait pas qu'au final l'acheteur se désiste. Donc il faudra faire signer une promesse d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le transfert de domanialité du Département à la commune.

A l'unanimité (pour : 12/ contre : 2 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 18/07/2026

Et publication ou notification du : 18/07/2026

Point de séance :

Date du prochain Conseil municipal

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au **11 septembre**.

Questions orales et tour de table

Monsieur Luc TROGNON – Syndicat de rivière

Monsieur Luc TROGNON indique avoir participé à une réunion du syndicat de rivière. Il précise qu'au mois de septembre, les dossiers engagés au cours du précédent mandat seront repris afin d'assurer la continuité des actions entreprises. Les budgets ont par ailleurs été votés.

Madame Valène ZAHZOUH – Transport à la demande (TAD) du CCAS.

Madame Valène ZAHZOUH sollicite des informations concernant le dispositif de **Transport à la demande (TAD)**.

Il est convenu que le règlement du TAD sera transmis à l'ensemble des élus.

Madame Valène ZAHZOUH – Déversement allée des Marronniers

Madame Valène ZAHZOUH signale que les traces liées au déversement constaté **allée des Marronniers** sont toujours présentes et que des mauvaises odeurs persistent.

Le problème sera signalé à Monsieur Frédéric BREMARD afin qu'une intervention puisse être envisagée.

Salle des fêtes – Entretien et location

Il est signalé que les utilisateurs de la salle des fêtes, notamment l'activité de yoga, se plaignent de l'état de propreté des locaux.

Afin d'améliorer l'entretien de la salle, il est proposé d'**augmenter de 50 € le tarif de location**, cette somme permettant de financer un nettoyage approfondi le lundi matin ainsi qu'un nettoyage courant le vendredi.

Monsieur Olivier DE BETHMANN – Lieu de baignade du Pont d'Arcole

Monsieur Olivier DE BETHMANN attire l'attention du Conseil sur la fréquentation importante du lieu de baignade situé au **Pont d'Arcole**, notamment par des personnes extérieures à la commune, ainsi que sur la récurrence des incivilités constatées sur le site.

Il rappelle que la voie d'accès est une **voie sans issue sur laquelle le stationnement est interdit**. En cas de stationnement important de véhicules, la circulation devient particulièrement difficile, voire impossible, y compris pour les véhicules de secours et notamment les camions de sapeurs-pompiers.

Il apparaît nécessaire de renforcer l'information des usagers et de veiller au respect de la réglementation en vigueur.

Plan canicule – Personnes vulnérables

Il est rappelé, dans le cadre du **Plan ORSEC / dispositif canicule**, la nécessité d'assurer une communication et un suivi réguliers des personnes vulnérables, y compris les week-ends et jours fériés.

Nadine VÉRON – Allée de la Patte d'Oie

Madame Nadine VÉRON signale qu'une maison située **allée de la Patte d'Oie** semble à l'abandon. La végétation y prolifère et pourrait notamment entraver l'écoulement naturel des eaux.

Elle signale également la présence d'un **arbre mort incliné**, susceptible de présenter un risque.

Une vérification de la situation devra être effectuée.

Nadine Véron-Allée des Sycomores

Madame Nadine VÉRON signale également une maison située en partie haute de l'**allée des Sycomores**, qui semble à l'abandon et dont l'accès est fermé par un cadenas.

Une vérification pourra être effectuée afin de déterminer la situation du bien.

CCAS

Il est indiqué que **quatre personnes ont été rencontrées dans le cadre des visites effectuées au titre du CCAS**.

Olivier LEGRIS – Facturation électronique

Monsieur Olivier LEGRIS rappelle qu'à compter du **1er septembre**, de nouvelles obligations relatives à la facturation électronique entrent en vigueur. Il est proposé de communiquer sur ce sujet auprès des administrés, notamment par l'intermédiaire de **PanneauPocket**.

Madame Françoise GEGU – Circulation et incivilités au Pont d'Arcole

Madame Françoise GEGU attire l'attention du Conseil sur les difficultés de circulation constatées dans le secteur de **Lorey, en direction des communes voisines et du Pont d'Arcole**.

Elle indique que le stationnement peut être particulièrement important, avec parfois **une trentaine de véhicules stationnés rue des Petits**, ce qui pourrait fortement compliquer le passage des véhicules de secours en cas d'intervention.

Elle signale également la présence de **déchets laissés sur place ainsi que la pratique de barbecues sauvages**.

La question de l'installation d'une poubelle est évoquée. Il est toutefois souligné qu'une poubelle pourrait également avoir pour effet d'inciter les usagers à déposer davantage de déchets sur le site.

Il est proposé de **renforcer ou de remettre en place la signalétique**, notamment concernant l'**interdiction de faire du feu et l'interdiction de la baignade**, afin de rappeler clairement les règles applicables sur le site.

Ø REPORT :

La (le) secrétaire de séance et le Maire ont validé le présent PV.

Michel ALBARO
Maire

Monika GUILLON
Secrétaire de séance



Fin de séance : 23h44